

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Retiré

N° CD568

AMENDEMENT

présenté par
Mme Coggia

TITRE

Au titre, après le mot :

« développement »,

insérer les mots :

« décarboné et intermodal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi comprend 22 articles regroupés en cinq titres, articulant des dispositions présentant une certaine diversité d'objet et de portée, produisant à première vue un effet catalogue, cependant elles déclinent une inspiration commune, s'appuyant sur une véritable colonne vertébrale, exprimant la volonté du Gouvernement de promouvoir l'intermodalité et la décarbonation des transports. Ce point nodal au cœur du projet et de sa philosophie appelle une proposition légitime, celle que l'intitulé du texte affiche ostensiblement et expressément cette ambition pour l'avenir.

L'objet de cet amendement rédactionnel est donc d'intégrer au titre du projet de loi cadre l'affirmation de cette ambition.